

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 06 - 045

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Excusé :

- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition et la maintenance de matériels informatiques pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

La présente consultation concerne l'acquisition et la maintenance de matériels informatiques pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire. Plus particulièrement ce marché permet d'acquérir et de maintenir des serveurs et équipements de sécurité permettant la gestion des accès au réseau informatique du SDIS de la Loire, ainsi que divers matériels informatiques (PC fixes ou portables, imprimantes, écrans, vidéoprojecteurs...) et logiciels dans le cadre du renouvellement du parc informatique.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité
- Lot n° 2 : Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

Lot n° 1 :

1. Valeur technique (pondération : 55)
2. Prix (acquisition et maintenance) (pondération : 40)
3. Délais de maintenance (pondération : 5)

Lot n° 2 :

1. Valeur technique (pondération : 60)
2. Prix (pondération : 40)

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 12 septembre 2019 à partir du rapport d'analyse joint fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre 2019, concernant l'attribution du marché relatif l'acquisition et la maintenance de matériels informatiques pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

| | | |
|--|---------------|--|
| Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité | ABICOM | 10 Allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE |
| Lot n° 2 : Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels | ABICOM | |

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER